

Adresse du procureur-syndic de Saint-Affrique annonçant l'envoi des dépouilles de leur église, désormais devenue temple de la Raison, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du procureur-syndic de Saint-Affrique annonçant l'envoi des dépouilles de leur église, désormais devenue temple de la Raison, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 306-307;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36084_t2_0306_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

15

La société populaire d'Arvert, district de Marennes, invite la Convention nationale à rester à son poste; l'instruit que l'esprit public faisant chaque jour des progrès, l'église ci-devant catholique de cette commune a été dépouillée de tous les hochets du fanatisme; cette société demande qu'il ne soit fait ni paix ni trêve avec l'Anglais qu'après que la tête du scélérat Pitt sera tombée sur l'échafaud (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Arvert, 3 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La Société populaire séante à Arvert, district de Marennes, département de la Charente-Inférieure, pénétrée des vrais principes du républicanisme a arrêté qu'il seroit donné connaissance à la Convention nationale des délibérations qui furent prises dans l'une de ses séances tendant à ce qu'il ne fut accordé aucune paix, aucune suspension d'armes, fait aucun traité avec la nation britannique qu'après que la tête de Pitt, cet infâme scélérat, sera tombée sur l'échafaut.

La même Société vous annonce avec plaisir que l'esprit public fait des progrès chaque jour dans la carrière de notre sublime constitution. L'église ci-devant catholique est dépouillée de tous les hochets du fanatisme (ce) qui a produit à la Nation 13 l. et demie de galon d'or, 2 livres 4 onces de vermeil, 8 livres et demie de galon d'argent, 4 l. 6 gros d'argenterie, 13 l. de cuivre, 7 l. 4 onces d'étain;

Cette enceinte ne renferme aujourd'hui que des républicains zélés pour l'amour de la Patrie et du Bien public. La chaire de mensonge est devenue celle de la vérité, catholiques, protestants, tous sont réunis pour prêcher aux peuples la liberté, l'égalité et la saine raison. Voilà, Citoyens représentants, la religion qu'ils veulent désormais pratiquer.

Grâce soit rendue à la Montagne régénératrice du genre humain que nous invitons à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la république soient anéantis. Force, Courage à tous les vrais sans-culottes, Vive la République, ça ira et ça va.

Nous sommes avec une respectueuse fraternité. »

VAUSSANGERS, J. BERNELO aîné, M. BARBOTIN,
Jos. MÉE

16

La société populaire de Cormicy (4), district de Reims, félicite la Convention nationale sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire, et lui fait part qu'il a été envoyé au district

(1) P.V., XXIX, 235. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *M.U.*, XXXV, 413; *C. Eg.*, n° 515; *J. Fr.*, n° 478; *J. Paris*, p. 1534.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^l).

(3) C 288, pl. 876, p. 17.

(4) Et non Commercy.

37 marcs 4 gros d'argenterie, et 146 livres de cuivre, provenant de l'église de sa commune (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cormicy, 2 niv. II] (3)

« Représentans,

Et nous aussi nous avons pensé que des hochets d'or, d'argent, de cuivre n'étoient pas plus précieux aux yeux de la divinité que le vase de bois ou d'argile; que des ustensiles inutiles dans les temples seroient beaucoup mieux placés dans le trésor public et nous avons fait parvenir au district de Rheims, 37 marcs 4 gros d'argenterie et 146 livres de cuivre. Si jamais nous avons désiré que l'église de cette commune ait de grandes richesses ce n'a été que lorsque nous l'avons dépouillée pour alimenter la fortune nationale. C'étoit vraiment une risée de voir Jésus le Sans-culotte servi à la muscadine, en passant par les mains fanatisées, il avoit été habillé en gros Monsieur au profit des Tartuffes qui en riaient tout bas et qui s'engraissoient pieusement.

Nous vous félicitons, Représentans, de votre décision sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire: il frappe de terreur les malveillans et les traîtres; il rétablit dans les départements l'unité et l'égalité morcelée par des arrêtés incohérents.

Nous ne vous invitons pas à tenir ferme à votre poste; nous vous disons: vous devez y rester jusqu'à ce que les crânes des tyrans et des traîtres, jetés aux pieds de la Sainte Montagne, aient consolidé la Constitution républicaine dont le peuple français a fait choix. Vive la République. »

LE BLANC, JUNEAU, LAMBERT, SOHELOISE (?),
FRANÇOIS, PETIT, Georges GARDAN
[et 33 autres signatures]

17

Le citoyen Degrossas, notaire à Payzac, district d'Excideuil (4), fait don à la patrie du montant de la liquidation de son office de notaire (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6), renvoi au comité de liquidation.

18

Le procureur-syndic du district de Saint-Affrique annonce que les citoyens de la commune de Gozon ont envoyé au directoire de leur district toutes les dépouilles de leur église, qui sera désormais appelée le temple de la liberté; et qu'ils ont unanimement délibéré de ne re-

(1) P.V., XXIX, 235. Mention dans *J. Sablier*, n° 1077; *M.U.*, XXXV, 413.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^l).

(3) C 288, pl. 876, p. 16.

(4) Dordogne.

(5) P.V., XXIX, 236.

(6) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{er} suppl^l).

connoître à l'avenir d'autre culte que celui de la raison, de la liberté, de l'égalité (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[St-Affrique, 27 frim. II] (3)

« Législateurs,

Vous avez terrassé les maîtres et les tyrans et élevé sur les ruines du despotisme les chars de la vertu. Ils sont supportés par les colonnes de la liberté, vous êtes sur ces mêmes chars et votre voix se fait entendre jusques dans la chaumière des sans culottes.

La morale des loix et la raison ont succédé à la superstition et au mensonge. Déjà les exemples républicains dont vous êtes sans cesse les témoins ont produit dans nos montagnes les effets que le philosophe attendoit depuis longtemps; vous allez les connoître en prenant lecture de la délibération qu'a prise la municipalité de Gozon dans sa séance du 18 de ce mois. Elle vient d'adopter pour culte la Liberté et de dédier le temple qui avoit si long-tems servi à l'entretien de l'erreur à la célébration des fêtes civiques.

Nous avons reçu les dépouilles du fanatisme, elles vous parviendront avec d'autres que les municipalités se disposent à nous adresser.

Continuez, Législateurs, et ne quittez votre poste qu'au moment où les tyrans étrangers qui respirent encore auront sur l'échafaud expié leurs crimes comptés par chacun des jours de leur vie.»

GUIRAUD.

[Extrait des délibérations de la comm. de Gozon, 18 frim. II] (4)

Au lieu des Costes, chef lieu de la municipalité de Gozon, à 11 heures du matin, ont été assemblés en Conseil général de commune, au lieu ordinaire de leurs séances, les c^{ms} Bapt. Toulouze, maire, J. Crebassa, off. mun., Pons, off. mun., J. Decup, J. Bouat, P. Daurès, Ant. Bonnafous, Louis Craynel, Jaques Balard, notables, et Ant. J. Fabre, procureur de la commune.

Un membre a dit : le moment n'est pas éloigné, où le régime de la nature triomphera dans toute la République et sur l'entière surface du globe, comme celui de la liberté et de l'égalité. Il est temps que l'homme sorte de l'avilissement où l'avoit plongé une foule de dogmes religieux l'un plus absurde que l'autre, et alors l'homme sera rendu à la nature par son créateur.

Notre attachement aux principes révolutionnaires nous a fait accepter avec reconnaissance le curé que l'assemblée électorale nous a donné, et notre fermeté a forcé le vicaire que nous avions au commencement de la révolution à prêter son serment. Aujourd'hui que les prêtres ne sont plus utiles à la Révolution et que nous sommes de(s)cillés sur leur sacr(é)e morale, je demande que l'assemblée s'occupe à l'instant du renvoi du curé qu'un pur charlatanisme retient dans une place qu'il devrait avoir abjurée à l'exemple de tant d'autres. L'assemblée dictée par une philosophie naturelle, considérant qu'il est temps d'écraser sans retour toutes les têtes de l'hydre religieux qui comprimait la raison

et qui n'avoit cessé depuis dix-huit siècles d'exciter des disputes dangereuses et sanguinaires.

Qu'il est urgent que le charlatanisme cesse d'être prêché dans une commune véritablement révolutionnaire. Ouï le procureur de la commune, il a été unanimement délibéré :

1° que l'assemblée fait le serment de ne reconnoître à l'avenir d'autre culte que celui de la Raison, de la Liberté et de l'Egalité.

2° que le citoyen Thomas, curé de la commune sera renvoyé et qu'il ne sera plus permis, à aucun prêtre de faire des cérémonies dans la ci-devant église de Gozon, qui portera désormais le nom de temple de la Liberté.

3° qu'il sera gravé en toutes lettres sur la porte du temple de la Liberté, ces mots (la Liberté, l'Egalité et la Raison).

4° que le maire demeure chargé de faire emporter de suite toute l'argenterie des ci-devant églises de Gozon, Melvieu, La Fosse et St Victor, ornements et toute espèce de matière qui pourra être utile à la République, de tout quoi il dressera inventaire.

5° Que les d. effets seront sans délai adressés au directoire de district pour être par ce dernier, l'argenterie envoyée à la Convention, les autres matières aux fonderies à canon et les ornements vendus au profit de la République.

6° Enfin que copie de la présente délibération sera incessamment adressée à la Convention, au district, et notifiée au curé pour qu'il ait à s'y conformer, pour ce qui le concerne.

Signés qui ont scu le faire, les autres, de ce interpellés, ont dit ne sçavoir : B. Toulouze (maire), J. Crebassa (off. mun.), Pons (off. mun.), J. Bouat, P. Daurès (notables), Louis Craynel (not.), Ant. J. Fabre (présid. de la comm.).

19

Le conseil d'administration du district de Montargis félicite la Convention nationale de ses travaux, et particulièrement sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montargis, 21 niv. II] (3)

« Législateurs,

Par votre décret du 14 frimaire, vous avez organisé le gouvernement révolutionnaire; cette loi salubre en faisant trembler l'aristocratie et en déjouant les projets liberticides des traîtres et des ennemis intérieurs de la République, assure à jamais le triomphe de notre liberté.

Continuez, Législateurs Montagnards, à défendre la cause du peuple, et en agréant l'expression de la reconnaissance nationale, comptez sur nos efforts, à maintenir l'exécution de cette loi, et recevez notre serment que nous ne cesserons de vous réitérer, de mourir à notre poste, et d'être fidèles jusqu'à notre dernier soupir à la République une et indivisible.»

P. BARDIN, DESY, LAVINETTE (secrét.), BONNAUD, APERT, J. DUPOMMION, MESANGE (agent nat.), DORVET (présid.).

(1) P.V., XXIX, 236.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (1^{re} suppl¹).

(3) (4) C 288, pl. 876, p. 18, 19.

(1) P.V., XXIX, 236.

(2) Bⁱⁿ, 25 niv. (2^e suppl¹).

(3) C 288, pl. 887, p. 7.